Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260925-DE_064_2026-DE

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 18/09/2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Maryse GARIT

Représentés : Evodie HERAIL représentée par Frédérique EBRARD, Jonathan MEYNADIER représenté par Maryse GARIT

Présents non votants :

Excusés :

Absents : Coralie GOLL ORTIZ

Secrétaire de séance : Maryse GARIT

Objet : Attribution d'une aide financière dans le cadre de l'action sociale communale - DE_064_2026

Considérant la demande reçue de pour une aide exceptionnelle pour payer le loyer de son logement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une aide financière exceptionnelle dans le cadre de l'action sociale communale à suivant les modalités suivantes :
- Versement d'une aide financière de 1 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de **1 000.00 €**.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de cette aide sont prévus au Budget 2026 à l'article 65134.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le mandatement pour cette aide financière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 30 / 09 / 2026

Le secrétaire de séance
Maryse GARIT

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

MAIRIE de ROUSSES (Lozère)